

Image not found or type unknown



Conseille pour litige profesionale

Par **bruno**, le **27/12/2009** à **12:00**

Bonjour,rnrnon ma fait signe un contra en septembre 2008 pour la somme de 1600 euro contre 12 proposition de chantiers dans l anee .j ai constate plus tard que les numeros de siret difere sur les documents et que l un coresponder a une entreprise liquide rnrnIl y a 13 ans j ai fait opposition a mes cheques puis plus aucune nouvel ,et maintenant une entreprise de recouvrement me reclame la somme .faut t il que je paie ,je n ai jamais eu la prestation.je vous remerci de votre reponse, cordialement.